



APELP PROCÈS-VERBAL  
Assemblée générale annuelle  
Le samedi 6 août 2022 à 9 heures  
Centre communautaire  
2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs

### 1. Ouverture de l'assemblée générale et vérification du quorum

Mot de bienvenue à 9 h du président sortant de l'Association, M. Gilles Drouin, quorum atteint par la présence de 48 personnes.

### 2. Nomination d'un président et d'un secrétaire de l'assemblée

M. Gilles Drouin propose que l'assemblée entérine à l'unanimité la proposition que le président d'assemblée soit, M. Gilles Drouin, et la secrétaire, Mme Isabelle Laviolette. Proposition acceptée à l'unanimité.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Martin Leblond et secondée par M. Ovide Bastien. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 août 2021

M. Gilles Drouin propose deux modifications :

- *Le paragraphe « La compagnie Unscented company dont les produits d'entretien ménager sont vendus au village, donne une ristourne de 162,52\$ à l'APELP sur ses ventes. » serait modifié par « -Versement d'une ristourne de 162,52 \$ au regard de ses ventes de M. François Fecteau de Flécotech qui distribue dans Lanaudière, voire à Entrelacs, des produits d'entretien ménager « The Unscented Company ». »*
- *Le paragraphe « M. Drouin mentionne la tentative de l'APELP d'utiliser l'outil de gestion Yapla pour les OBNL, activité qui n'a pas fait le consensus au sein du CA, à l'origine de la démission de M. François Linteau » serait modifié par « - M. Drouin mentionne la tentative de l'APELP d'utiliser l'outil de gestion Yapla pour les OBNL. Pour sa réalisation, ce projet avait fait l'objet d'un consensus du CA en mars 2021. La veille du lancement prévu le 30 juin, la majorité de ses membres a préféré surseoir à ce projet, ce qui a interrompu sa mise en route même si l'ensemble de l'ouvrage de conception avait été réalisé gracieusement, provoquant la démission de M. François Fecteau.*

L'adoption du procès verbal de l'AGA du 7 août 2021 avec les modifications est proposée par M. Michel Simard et secondée par M. Yves Marquis. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 5. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021-2022

Présentation du rapport d'activité du CA par M. Drouin.

Activités administratives :

- 8 rencontres de CA dont certaines par ZOOM,
- 2 infolettres de l'APELP,
- Participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs RSVL,
- Analyse de la qualité de l'eau du lac (rapport 2021),
- Analyse de la transparence de l'eau du lac faite par M. Nicolas Charbonneaux,
- RAPPEL Caractérisation de la bande riveraine,
- Ensemencement coordonné par Brian Sarwer-Foner, membre du CA,
- Analyse de l'eau de baignade du lac,
- Analyse de l'eau potable,
- PAEE surveillance myriophylles à épi,
- Participation à une rencontre avec la mairie et sondage auprès de certains membres de l'APELP sur le Règlement 2022-529 pour protéger l'environnement des lacs,
- Continuation du Facebook-Web apelp.ca,
- Implantation par Chantal Boisvert, membre du CA d'une nouvelle plateforme administrative pour OBNL (TechSoup/Google Drive)

Activités de visibilité du CA 2021-2022 :

- Articles dans le bulletin municipal d'Entrelacs,
- Affiche promotionnelle et affichage à la Municipalité,
- Présences aux réunions du conseil municipal. M. Drouin ajoute que l'APELP essaie d'être présent à chaque réunion.
- Jour de la Terre, Reconnaissance des Bénévoles

M. Drouin explique l'importance de signaler à la municipalité lorsqu'on observe certains manques au niveau du nettoyage des bateaux ou sur d'autres aspects qui pourraient affecter le lac.

L'adoption du rapport d'activités est proposée par M. Frédéric Audé et secondée par Mme Jeane Francoeur.

## 6. Bilan financier au 30 juin 2022

Présentation par M. Gilles Drouin des états financiers de l'APELP pour 2021-2022. M. Drouin explique que la prime d'assurance augmente encore cette année et devrait augmenter dans les prochaines années. Cette augmentation prend de plus en plus de place dans les finances de l'APELP et il ne semble pas avoir d'autres solutions. Le fait que peu de compagnies offrent ce type d'assurance affecte la possibilité de négocier. Cette assurance assure la protection civile des membres du CA et les opérations faites sur l'eau par les bénévoles.

Adoption du bilan financier proposée par Mme Céleste Calabrese, secondée par M. Martin Leblond. Le bilan est adopté à l'unanimité.

## **7. Résultats de l'analyse de l'eau du lac pour l'année 2021**

M. Drouin présente les résultats de l'analyse de l'eau pour l'année 2021; analyse suivie par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Pour ce qui est de l'analyse de la transparence de l'eau, on constate, à date, une fluctuation de la transparence de l'eau cette année allant de 4,5 à 5,4 mètres.

M. Patrick Samson ajoute que Nicolas Charbonneaux, responsable des analyses, constate une détérioration constante depuis quelques années.

M. Drouin informe que l'échantillon est toujours pris au même endroit, représentant la profondeur maximale du lac. M. Pierre Lacombe propose qu'un organisme qualifié puisse évaluer cette tendance et faire les recommandations d'usage. Il est entendu que le CA posera cette question également au RSVL pour connaître leur opinion.

L'analyse démontre également que le carbone et le phosphore restent au même niveau que lors des années antérieures. De plus, les tests sur la bactérie E. Coli démontrent que celle-ci est peu présente sur le lac et se retrouve plus particulièrement dans la rivière Jean Venne. Le taux reste très acceptable. En conclusion, l'eau du lac est sans danger pour la baignade.

On rappelle de ne pas consommer l'eau d'un lac comme recommandé par la MELCC.

## **8. Programmes de protection de l'environnement 2021-2022**

### 8.1 Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)

Ces plantes commencent à se propager dans plusieurs lacs près de notre lac. Lorsqu'on pense avoir aperçu une PAEE dans le lac, il est important de faire vérifier la plante, soit en envoyant la photo sur le site SENTINEL ou en donnant un échantillon ou une photo à un membre du CA.

Rachel Lafrenière se questionne sur la dangerosité des hydravions par rapport à la prolifération des PAEE sur notre lac. Les hydravions peuvent en transporter d'un lac à l'autre. Mme Lafrenière souhaiterait que des mesures soient prises par des organismes ou le gouvernement pour sensibiliser et réagir sur ce sujet. M. Pierre Lacombe abonde dans le même sens et propose que la question soit adressée à la MRC. Madame Lafrenière propose également une sensibilisation au Conseil municipal expliquant qu'une contamination diminuerait la valeur des maisons. Il est entendu que le CA se penche sur la problématique et sur les propositions.

### 8.2 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

D'après les résultats obtenus, le lac Patrick présente peu ou pas de signes d'eutrophisation. Ce lac est à protéger. Afin de conserver son état, il est recommandé par le MELCC d'adopter des mesures préventives limitant l'apport de matières nutritives issues d'activités humaines.

### 8.3 Caractérisation des rives – RAPPEL

L'APELP en coopération avec l'ADLIE, a reçu l'appui financier de la Municipalité en vue de réaliser la caractérisation des rives de leur lac respectif. L'équipe d'experts-conseils en environnement et gestion de l'eau du RAPPEL, a donné une formation par zoom et une journée de pratique au Lac des Îles a été réalisée. Cette année, il est entendu de débiter la caractérisation des rives du lac Patrick. Le travail sur la caractérisation des rives permettra une meilleure évaluation de l'état de celles-ci, une sensibilisation des riverains et permettra de signaler les fautifs. Cette caractérisation sera remise à la municipalité. Jeane Francoeur ajoute que la protection des rives fait

partie des objectifs du conseil municipal pour 2023. Plusieurs lacs d'Entrelacs s'unissent face à cette problématique. En conclusion, M. Drouin ajoute qu'il est important de laisser la végétation naturelle croître dans le premier 15 mètres de la rive.

M. Ovide Bastien exprime son découragement par rapport à ce dossier expliquant qu'il revient chaque année, mais qu'aucune solution ne semble ressortir. M. Lacombe abonde dans le même sens et propose des bénévoles pour sensibiliser les propriétaires qui possèdent des rives à risque. M. Lacombe se porte bénévole pour aller faire de la sensibilisation. Mme Marie Pinsonneault ajoute que certaines municipalités donnent des pénalités. Selon Mme Marie Constantineau, des pressions constantes faites par des organismes et par des citoyens sont de bons outils pour influencer et modifier la situation.

#### Règlement 2022-529 : Vignette, permis d'accès et lavage des embarcations

Mise en place du règlement 529 sur l'environnement des lacs. Trois mots importants à se souvenir : vignette, débarcadère, lavage.

Il est proposé que Brian Sarwer-Foner vérifie si la même réglementation est en vigueur à Chertsey.

Jeane Francoeur explique certains aspects de la réglementation. Ainsi, un propriétaire qui possède un accès à l'eau doit s'enregistrer pour qu'un riverain qui veut s'en servir puisse faire enregistrer son bateau. Il n'est toutefois pas obligatoire d'enregistrer un kayak. Une surveillance terrestre existe actuellement, mais non une surveillance nautique. Il n'y a pas de confirmation qu'une surveillance nautique sera mise en place ultérieurement. L'ADLIE a une patrouille nautique qui est régie par la municipalité, car il y a un accès public à ce lac. Cette surveillance nautique fait de la prévention et s'assure que les vignettes soient conformes.

M. Michel Gérard explique que les règlements sur la vitesse des bateaux sont de responsabilité fédérale, donc il faut être conforme aux règles du fédéral pour donner des amendes. Ainsi, des bouées doivent être mises sur le lac si nous voulons réglementer la vitesse.

Madame Lafrenière propose que l'APELP demande à la municipalité que la surveillance nautique au lac des Îles puisse être partagée avec le lac Patrick. M. Yves Marquis seconde. La proposition est acceptée à la majorité.

Madame Constantineau revient sur l'importance de dénoncer les personnes fautives afin que ces derniers puissent être sensibilisés et en dernier recours reçoivent un constat d'infraction.

M. Gilles Drouin se questionne sur la capacité portante du lac et sur l'impact négatif des wakeboards sur le lac. Plusieurs Associations de lac s'interrogent et font des études sur ce problème.

#### 8.5 Développement immobilier OASIS

M. Martin Leblond, président du CA de la copropriété Oasis présente le projet Oasis actuel avec l'aide du plan PIIA.

Depuis le début de l'association des copropriétaires, un des objectifs a été de modifier le plan de bulles pour un PIIA plus adapté. En 2021, des constructions ont débuté ; le terrain 6 (droit acquis), terrain 7 qui ne peut se bâtir que sur l'emplacement du nouveau PIIA. Le 9 et le 10 se sont également bâtis. Il explique que les modifications de l'emplacement des maisons ne permettraient plus de rester dans les bulles. Une proposition de bulle inversée a été proposée. M. Leblond explique le nouveau PIIA : la bulle inversée, la non-construction à 25 mètres du bord de la rive; l'accès au lac avec un

quai pour les lots 23, 25 et 26 ; le terrain commun à la copropriété ; les difficultés par rapport à l'accès à l'eau pour les bateaux qui n'est pas totalement résolu.

La location de type Airbnb dans la déclaration de copropriété est permise, mais la plupart des copropriétaires semblent d'accord que seulement la location à long terme serait permise.

Le radeau sur l'eau face à la propriété de M. Ricet est permis par la réglementation de la ville qui stipule qu'on peut mettre un radeau par terrain de 50 mètres, mais, selon M. Ricet, on ne peut pas mettre d'embarcation. Il est également expliqué qu'un permis doit être demandé pour les sanitaires et le puit artésien avant toute construction.

M. Béland exprime ses inquiétudes sur les éclairages des maisons en hauteur et demande si la réglementation des maisons en hauteur est la même que pour celles près de la rive.

Question sur le droit acquis du lot 15 : M. Leblond mentionne que la ville a donné le droit acquis et M. Ricet ajoute qu'il paie des taxes sur cette maison et qu'elle est reconnue comme un bâtiment. La construction de la nouvelle maison sera à 17 mètres de la bande riveraine.

Remerciement à M. Leblond de s'être déplacé pour informer l'assemblée sur le projet Oasis.

### **9. Analyse de l'eau et service d'analyse de l'eau potable 2022/ Moules Zébrées**

L'analyse de l'eau se fait demain à la Maison de la Culture et retour des bouteilles à la même place avant 15 h.

### **10. Échange avec M. Sylvain Breton, maire**

Monsieur le maire étant absent pour problème de santé, madame Jeane Francoeur, conseillère, peut répondre à certaines questions. Deux projets de la ville, la réglementation sur les chalets et le plan d'urbanisme sont en cours. Une présentation sur la réglementation des chalets aura lieu en automne. Un projet de sentiers est également en cours. L'installation de la fibre optique est un autre projet qui ne se terminera probablement pas avant automne 2023.

Par rapport aux chalets loués de type Airbnb, Mme Constantineau mentionne qu'il faut que ces chalets s'inscrivent à Tourisme Québec. Mme Lafrenière ajoute que des locataires d'un chalet loué en hiver laissent trainer les déchets dehors et ceux-ci se font déchiqueter par les animaux sauvages. Madame Lafrenière espère que ce problème puisse se résoudre et que la réglementation municipale en tienne compte. Mme Constantineau adhère. Madame Jeane Francoeur mentionne qu'il faut téléphoner à la Ville et faire une plainte.

### **11. Cotisation annuelle 2022-2023 – Mode de paiement**

Le montant est de 30.00 \$ payable par Interac. Campagne de renouvellement en juillet prochain.

## **12. Proposition du programme d'ensemencement 2023**

M. Brian Sarwer-Foner explique l'ensemencement de cette année de truites mouchetées fertiles. Il pourrait y avoir reproduction. Le choix de cette espèce vient du fait qu'elle n'est pas une espèce agressive et qu'elle ne changera pas l'écosystème du lac. Ce qui n'est pas le cas de la truite arc-en-ciel. De plus, le fournisseur de St-Faustin-Lac-Carré ne sera plus notre fournisseur les prochaines années. Il faut donc trouver un nouveau fournisseur pour les truites mouchetées non stériles.

M. Yves Marquis mentionne que le quota de truites mouchetées pêchées depuis le début de l'année est de 0 et s'interroge sur ce qui a pu se passer. Il ajoute qu'il en pêchait régulièrement durant les années antérieures. M. Marquis fait l'hypothèse que les truites sont mortes. M. Michel Girard mentionne la possibilité que les huards en mangent. M. Béland ajoute qu'il a vu plusieurs truites mortes dans l'eau et sur le bord de l'eau. À la question de M. Leblond sous la garantie de la pisciculture, il est entendu qu'un sous-comité s'y attardera.

M. Yves Marquis propose que cette situation sur les truites mouchetées soit investiguée. La proposition est secondée par Mme Marie Pinsonneault. Il est entendu qu'un sous-comité sur l'ensemencement soit mis en place. M. Yves Marquis souhaite faire partie de ce sous-comité.

## **13. Sujets divers**

### **14. Élection des membres du conseil d'administration 2022-2023**

Remerciements à Joy Rosen et Jeane Francoeur

Les membres reconduits pour la prochaine année : Gilles Drouin, Michèle Andréani, Isabelle Laviolette, Chantal Boisvert et Catherine Pennors, Brian Sarwer-Foner.

#### Élection de nouveaux membres :

- Madame Gwenaël Heyvang accepte d'être candidate pour être membre du CA de l'APELP. Proposée par M. Michel Girard et secondée par madame Jeane Francoeur. Acceptée à l'unanimité.
- Madame Marie Pinsonneault accepte d'être candidate pour être membre du CA de l'APELP. Proposée par M. Michel Girard et secondée par madame Jeane Francoeur. Acceptée à l'unanimité

### **15. Clôture de l'assemblée**

Gilles Drouin propose la levée de l'assemblée générale de l'APELP, secondée par Chantal Boisvert.